



Le programme fédéral pour l'égalité des chances entre femmes et hommes a contribué à ce que la proportion de femmes professeures progresse de cinq points de pourcentages entre 2004 et 2009 pour atteindre 17,8%. Le Conseil fédéral propose de reconduire le programme pour la période 2013-2016.

## Evaluation du programme fédéral pour l'égalité des chances dans les carrières universitaires: projet pilote «couples à double carrière»

L'impact du projet pilote en faveur des couples à double carrière a occupé une place de choix dans l'évaluation du programme fédéral pour l'égalité des chances. Le projet pilote a permis de mieux cerner la situation des couples à double carrière et de sensibiliser les milieux universitaires à leurs difficultés.

Les femmes professeures (57%) sont presque deux fois plus nombreuses que leurs collègues masculins (31%) à vivre dans un couple à double carrière. 78% des professeures vivent dans un couple où les deux conjoints exercent une activité professionnelle à temps complet. Cette valeur n'est que de 36% pour leurs col-

lègues masculins. Les différences sexo-spécifiques dans la conduite des carrières apparaissent dès le corps intermédiaire, où les femmes sont plus nombreuses à occuper des postes à temps partiel lorsque leur conjoint travaille à plein temps. Les femmes sont exposées à des contraintes plus fortes que les hommes pour concilier leur carrière scientifique avec la vie de couple, voire une vie de famille.

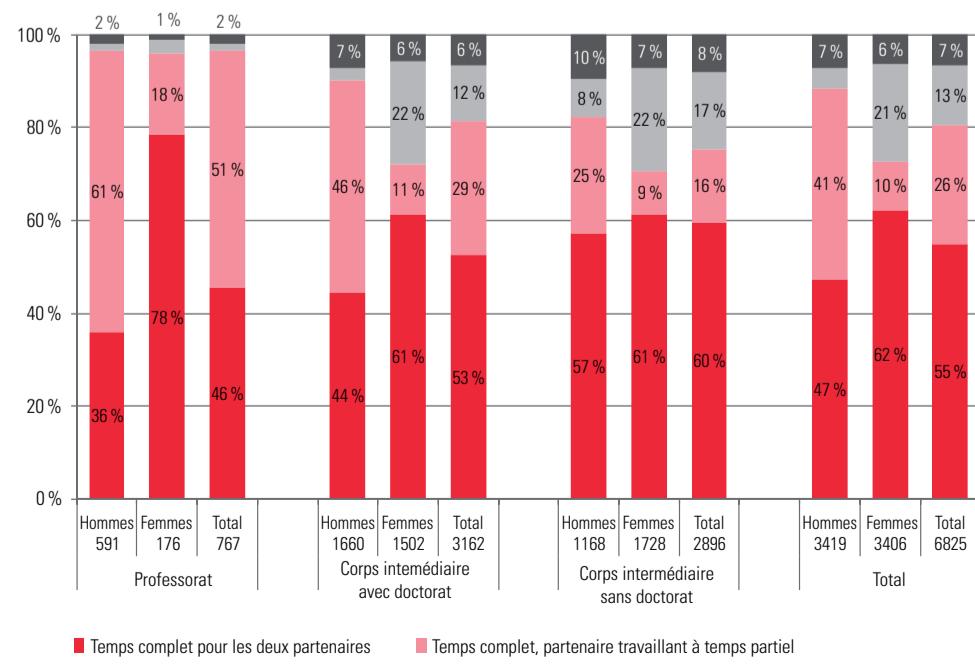
L'évaluation de la troisième phase du programme fédéral «Egalité des chances entre femmes et hommes dans les universités» lancé en 2000 a porté sur l'impact des différentes mesures mises en place. Une attention particulière a porté sur le projet pilote en faveur des couples à double carrière. Les évaluateurs mettent en lumière la complexité des constellations de couple à double carrière et les enjeux du problème, dont le débat est récent en Suisse.

Les évaluateurs ont mené une enquête auprès de tous les scientifiques travaillant dans les universités suisses. Ils ont analysé plus de 10 000 questionnaires. Le taux de réponse plus élevé des femmes (48%) est un indice qu'elles se sentent davantage concernées que les hommes (29%). Les taux de réponses des corps professoral et intermédiaire sont équivalents (36% et 35%).

### Analyse des réponses

L'analyse des réponses au questionnaire est riche en enseignements sur les carrières académiques et les

### Modèles d'organisation du travail selon le taux d'occupation



différences entre les sexes. 38% des scientifiques (hommes et femmes confondus) vivent dans un couple à double carrière, les femmes (45%) plus fréquemment que les hommes (32%). Au fil de l'avancement de la carrière scientifique, les différences entre les sexes s'accentuent. Plus une femme monte dans la hiérarchie académique, plus grande est la probabilité qu'elle vive dans un couple à double carrière. Pour les hommes, cette relation est inverse.

Les femmes (51%) sont plus promptes que les hommes (41%) à faire des compromis en matière de mobilité professionnelle: elles s'adaptent à leur conjoint ou renoncent à la mobilité dans l'intérêt des enfants. Les femmes scientifiques sont aussi plus nombreuses que les hommes à vivre une rupture de couple pour des raisons de carrière. Elles rencontrent plus de difficultés que les hommes à mener leur carrière lorsque le conjoint poursuit la sienne et jugent moins vraisemblable la réalisation de leurs ambitions scientifiques à l'intérieur du couple. Les mères de famille craignent pour leur carrière: 60% d'entre elles estiment qu'elles auraient davantage avancé dans leur carrière si elles avaient renoncé à une famille. Pour les hommes, la proportion de ceux qui partagent cet avis est de moitié plus faible (31%).

Les mesures prises en faveur des couples à double carrière (2009-2011) dans le contexte du programme fédéral d'égalité ont consisté d'une part à soutenir les universités dans la mise en place de structures et de processus, et d'autre part à apporter un soutien financier aux scientifiques (hommes et femmes) recrutés par une université suisse. Les universités ont réagi diversement aux possibilités offertes. La mise en place de structures et la sensibilisation aux aspects de l'égalité sont en cours.

L'impact des mesures est plus visible en ce qui concerne les soutiens individuels. Dans neuf cas sur les vingt recensés, un effet immédiat est décelable sur la promotion de l'égalité: dans ces cas, les femmes scientifiques - qu'elles soient recrutées avant ou après leur conjoint - ont trouvé un emploi et une perspective de carrière adéquate. Onze autres femmes scientifiques de la relève ont été soutenues après que leur conjoint a été recruté. La moitié d'entre elles a trouvé une solution. Le projet a permis à la direction du programme fédéral d'acquérir une expérience pratique, et les mesures en faveur des couples à double carrière ont contribué à élargir le débat. L'enquête a montré que les femmes et les hommes sont ouverts face à un soutien.

L'évaluation de l'ensemble du programme a montré qu'il a contribué à la mise en place de structures, à l'institutionnalisation de bureaux de l'égalité dans les universités et à une plus grande légitimité des revendications liées à l'égalité. La plupart des mesures mises en place au titre du programme produisent les effets escomptés et recèlent un potentiel d'innovation pour les



Chère lectrice, cher lecteur,

Les études comparatives internationales de la capacité d'innovation des pays se suivent - et se ressemblent: toutes classent la Suisse parmi les meilleurs du monde (ce qui est très rassurant dans le contexte économique global). L'innovation est en effet un des fondements du développement économique d'un pays et donc la condition de la prospérité de ses habitants.

Selon l'angle d'attaque des diverses études, la Suisse se classe tantôt première, tantôt troisième, mais toujours dans les cinq meilleurs. Qu'elles émanent de la Commission européenne, de l'OCDE ou d'agences privées, ces analyses procèdent d'une méthodologie similaire: une somme d'indicateurs, additionnés avec une pondération qui peut varier. Par exemple, le cadre réglementaire (droit du travail, fiscalité, protection des brevets, etc.), l'état des infrastructures et des investissements, le niveau de formation de la population, les investissements privés et publics dans l'enseignement et la recherche.

Mais en quoi la Suisse fait-elle mieux que la moyenne internationale? D'abord, la capacité d'innovation de notre pays ne repose pas uniquement sur quelques grandes entreprises; elle est due à l'effort de recherche et développement d'une multitude de petites et moyennes entreprises. Ensuite, nos universités et hautes écoles excellent en recherche fondamentale dans nombre de disciplines; c'est un terreau fertile pour l'innovation. Enfin, notre système de formation et de recherche, notre marché de l'emploi sont ouverts au monde et attirent les meilleurs talents.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la Suisse est championne de l'innovation sans avoir à proprement parler une politique de l'innovation. Bien sûr, nous avons des institutions et des instruments au service de l'innovation: citons la Commission pour la technologie et l'innovation, les hautes écoles, les établissements de recherche du domaine des EPF, la promotion du transfert de savoir. Mais c'est l'interaction autonome des acteurs privés et publics qui fait la réussite de la Suisse. Ne l'oublions pas - à l'heure où certains appellent de leurs vœux une politique de l'innovation inspirée de modèles étrangers.

Mauro Dell'Ambrogio  
Secrétaire d'Etat à l'éducation et à la recherche

universités dans le développement de l'encouragement de la relève et le développement du personnel. Aussi, les experts recommandent que l'aspect de l'égalité prenne une plus grande place dans toutes les décisions liées à la politique universitaire au niveau fédéral.

### Recommendations

Les évaluateurs ont émis quatorze recommandations, dont celle de reprendre les instruments et d'intégrer les enseignements tirés du programme fédéral dans les actions d'encouragement de la relève. Pour faire en sorte que les mesures prises en faveur des couples à double carrière servent l'égalité entre hommes et femmes et déplient un effet à plus grande échelle, il faut induire des changements structurels, renforcer les points d'information pour les couples à double carrière et augmenter les moyens disponibles pour un soutien. L'adoption d'une réelle stratégie envers les couples à double carrière pourrait contribuer à atténuer l'effet «heure de pointe» (autrement dit, la coïncidence d'une période d'intense activité scientifique et professionnelle avec la fondation d'une famille), effet souvent né-

**Définition.** Par couples à double carrière, on entend les couples dans lesquels les deux conjoints possèdent une formation supérieure, sont très impliqués dans la vie professionnelle et suivent chacun leur propre carrière.

**Statistiques.** Sauf en mathématique, en informatique, en sciences naturelles et en sciences techniques, les femmes représentent plus de 50% des effectifs d'étudiants. Au niveau du doctorat, leur proportion tombe à 43%. La part de femmes professeures n'a que faiblement progressé depuis 2008; elle se situe autour de 18%. La part des femmes dans les nouvelles titularisations (2008-2011) s'est stabilisée autour de 23%, soit au même niveau que dans les années 2004-2007.

**Mentoring en médecine.** Dans un autre rapport publié par le SER, la professeure Barbara Buddeberg-Fischer de l'Université de Zurich présente un exposé systématique de la théorie et de la pratique du mentoring dans les études de médecine. Ce rapport peut servir de référence pour la mise en place de mesures appropriées en faveur de la relève. L'auteure montre que le mentoring soutient les plans de carrière, notamment pour les femmes médecins en phase de spécialisation et de formation post-doc. Vu ces expériences positives, le programme de mentoring a également été étendu aux étudiantes en médecine. Les mentorées ont jugé ce soutien très utiles pour les conseils relatifs à l'année d'études à option, pour l'acquisition de compétences médicales et pour les aspects personnels.

faste pour la carrière académique des femmes. D'une manière générale, la stratégie devrait permettre aux femmes de mieux concilier activité scientifique et vie de famille. Vu la forte proportion de couples à double carrière, l'intégration de cette stratégie dans l'encouragement de la relève et dans la politique du personnel devient un enjeu grandissant.

#### Contact

SER, Irene Rehmann  
 Conseillère scientifique Universités  
 T +41 31 322 96 62  
 Irene.Rehmann@sbf.admin.ch

#### Publications

Evaluation du programme fédéral «Egalité des chances entre femmes et hommes dans les universités», 3<sup>e</sup> phase 2008-2011, Bureau Bass. Collection SER 2012. Rapport en allemand avec un résumé en français:

-Télécharger:[www.sbf.admin.ch/chancengleichheit.htm](http://www.sbf.admin.ch/chancengleichheit.htm)  
 -Commander: [info@sbf.admin.ch](mailto:info@sbf.admin.ch)

Mentoring in der Medizin. Formen, Konzepte und Erfahrungen. Bericht über Mentoring-Programme am Universitätsspital und an der Medizinischen Fakultät der Universität Zürich 2002-2011, Prof. Dr. med. Barbara Buddeberg-Fischer. Schriftenreihe SBF 2012. Rapport disponible en allemand:

- Télécharger: [www.sbf.admin.ch/mentoring.htm](http://www.sbf.admin.ch/mentoring.htm)  
 - Commander: [info@sbf.admin.ch](mailto:info@sbf.admin.ch)

## Présence suisse à l'Institut universitaire européen de Florence



Convento di San Domenico: un des plus beaux bâtiments de l'Institut universitaire européen, dont le campus est disséminé sur les collines de Fiesole au-dessus de Florence.

Le 27 janvier dernier, le Secrétaire d'Etat Dell'Ambrizio a visité l'Institut universitaire européen (IUE) de Florence, où il a été reçu par son président, Josep Borrell Fontelles, ancien Président du parlement européen. L'IUE est une organisation internationale de renom, dispensant des formations de 3<sup>e</sup> cycle universitaire en sciences politiques et sociales, économie, droit, histoire et civilisation, et exerçant des missions de recherche.

Elle rassemble quelque 570 jeunes chercheurs de toute l'Europe, encadrés par 55 professeurs à plein temps, 40 assistants en recherche et 150 « visiting professors ». 90% des étudiants en doctorat parviennent à soutenir leur thèse en 4 ans. Près de 70% d'entre eux entreprennent ensuite une carrière académique, 15% travailleront au sein d'organisation internationales, 13% se dirige vers le secteur privé et 8% vers le secteur public.

Fondé en 1972 par les 6 Etats composant à l'époque la communauté européenne, l'IUE s'est élargi progressivement avec l'adhésion de nouveaux membres

à l'Union européenne. Ceux-ci contribuent, de même que la Commission européenne, à son financement selon une clé de répartition.

La Suisse, qui n'est pas membre de l'institut, qualité réservée aux Etats de l'Union européenne, coopère avec l'IUE depuis 1991 par l'envoi de boursiers (6 bourses peuvent être octroyées chaque année) et, depuis 2001, par le financement d'une « chaire suisse » en fédéralisme et démocratie, dont le titulaire est le Professeur Alexander Trechsel, depuis 2005 et jusqu'à 2013. Les objectifs poursuivis à travers cette collaboration sont d'une part une contribution à favoriser l'enseignement et la recherche dans les études du fédéralisme et de la démocratie et, d'autre part, la promotion de la collaboration et des échanges entre l'IUE et les universités suisses.

Au cours de sa visite, le Secrétaire d'Etat a donné une conférence sur la politique scientifique suisse et a eu ensuite l'occasion de s'entretenir avec la direction de l'institut, les professeurs et certains jeunes chercheurs suisses dont les travaux concernent directement notre pays. Enfin, le renouvellement pour 2012 du contrat liant la Suisse à l'IUE a été signé et des discussions ont été menées concernant la poursuite de la collaboration pour la période 2013-2016. Une évaluation externe est prévue par le contrat pour l'ensemble de la période de financement 2008-2012: elle sera effectuée au cours du premier semestre 2012 et, si ses résultats sont positifs, servira de référence pour la négociation du prochain contrat.

#### Contact

SER, Mauro Moruzzi  
 Chef du domaine Coopération bilatérale de recherche  
 + 41 31 322 68 36  
 mauro.moruzzi@sbf.admin.ch

Institut universitaire européen de Florence  
[www.eui.eu/Home.aspx](http://www.eui.eu/Home.aspx)

## Secteur spatial suisse: succès des partenariats institutions de recherche-entreprises

Le soutien accordé par le SER au titre des Mesures d'accompagnement « espace » est destiné à aider les acteurs scientifiques et technologiques suisses à mieux se positionner dans le contexte européen et mondial. Les résultats concrets des 9 projets sélectionnés en 2010 suite à un appel à propositions pour des études technologiques liées au spatial, ont été présentés le 24 février 2012 au Swiss Space Center situé à l'EPF Lausanne. Les études subventionnées répondent à un besoin stratégique pour une valorisation optimale du potentiel R&D suisse. En outre, tenant compte des exigences et particularités du spatial, le schéma préconisé permet le renforcement des synergies existantes, la consolidation des compétences, le développement de nouvelles techniques ainsi que l'accroissement du degré de compétitivité dans un court laps de temps.

Conforté par le succès des 9 projets qui ont permis aux participants d'effectuer un premier pas décisif dans de nouvelles technologies prometteuses destinées à diverses applications spatiales et l'intérêt grandissant que porte la communauté spatiale suisse aux mesures de positionnement, le SER a lancé un 2<sup>ème</sup> appel à propositions, ouvert depuis le 27 février. Le délai de soumission est le 30 avril 2012, les conditions applicables étant les mêmes qu'en 2010, et basées sur les critères définis par l'ordonnance concernée « régissant l'octroi de subside à la coopération internationale en matière d'éducation et de science ». Seront notamment pris en compte l'intérêt du projet pour la Suisse, l'innovation, la crédibilité de la feuille de route technologique pour les phases ultérieures, la disponibilité du budget et une évaluation par des experts de l'Agence spatiale européenne ESA. A travers ce deuxième appel à propositions, la Suisse poursuit sa stratégie de niche, visant à atteindre, défendre et consolider une position internationale de pointe dans des secteurs déterminés.

#### Contact

SER, Kamlesh Brocard  
 Collaboratrice scientifique Domaine Affaires spatiales  
 + 41 31 325 14 87  
 kamlesh.brocard@sbf.admin.ch

Appel à propositions  
[www.sbf.admin.ch/mp\\_call2012.htm](http://www.sbf.admin.ch/mp_call2012.htm)



La Suisse vue de l'espace. (© ESA).

## Encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation 2013–2016: la balle est dans le camp du Parlement

Selon le plan financier de la Confédération, le domaine FRI accusera dans les prochaines années à nouveau une croissance supérieure à la moyenne. L'investissement prévu dans la formation, la recherche et l'innovation se monte à plus de 26 milliards de francs sur la période 2013-2016. Ce montant inclut les moyens prévisibles pour la participation aux programmes européens de recherche et d'éducation, lesquels feront l'objet d'une demande séparée au Parlement. Le message FRI 2013-2016 que le Conseil fédéral a transmis aux Chambres fédérales le 22 février dernier porte sur une enveloppe globale de 23,878 milliards de francs.

Le Conseil fédéral attribue une grande importance stratégique à la formation, la recherche et l'innovation. Le domaine FRI joue un rôle essentiel pour le développement socioéconomique et la prospérité de la Suisse; par conséquent, il a pris au cours des ans une place toujours plus importante dans le budget de la Confédération et représente désormais plus de 10% des dépenses fédérales.

Selon le plan financier de la Confédération, le domaine FRI accusera pour la période 2013-2016 une croissance nominale de 3,7% par an en moyenne, à nouveau supérieure à la moyenne de tous les groupes de tâches de la Confédération.

Avec le message FRI 2013-2016, le Conseil fédéral soumet à l'Assemblée fédérale onze arrêtés financiers pour un montant total de 23,878 milliards de francs. Par rapport aux 19,6 milliards disponibles pour les années 2008-2011, l'augmentation est d'environ 4,2 milliards (voir graphique).

La répartition de cette enveloppe se fonde sur les considérations suivantes:

■ Formation professionnelle: suite à l'augmentation des crédits de la formation professionnelle votée par le

Parlement en décembre 2011, la participation fédérale aux dépenses publiques de la formation professionnelle atteint en 2012 la valeur indicative légale de 25%. Le financement pour les années 2013-2016 est conçu de sorte que la valeur indicative sera respectée.

■ Hautes écoles: le financement du domaine des EPF et des universités présentera une évolution similaire, avec un taux de croissance annuel de près de 4% en moyenne. Pour les contributions aux hautes écoles spécialisées, la part fédérale augmentera chaque année d'environ 5% et atteindra progressivement la valeur légale de 30% à partir de 2015.

■ Recherche et innovation: les institutions chargées d'encourager la recherche - à savoir le Fonds na-

tional suisse (FNS) et la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) - pourront consolider, voire légèrement développer à un niveau élevé leurs instruments compétitifs d'encouragement. Un autre accent portera sur les investissements dans les infrastructures de recherche relevant d'une priorité stratégique pour la Suisse.

De concert avec les cantons, et vu les plans stratégiques des institutions subventionnées, le Conseil fédéral a arrêté trois lignes de développement pour la politique FRI durant la période 2013-2016: L'encouragement de la formation suit le principe directeur suivant: «Couvrir les besoins en personnel doté d'une bonne formation générale et bien qualifié professionnellement». L'encouragement de la recherche et de l'innovation suit le principe directeur suivant: «Consolider les instruments compétitifs d'encouragement à un haut niveau et renforcer la compétitivité internationale de la Suisse». Enfin, les aspects intersectoriels du système FRI sont traités selon le principe directeur suivant: «Faire de la Suisse un pôle scientifique et économique équitable, durable et compétitif».

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC) du Conseil des Etats se penchera dès le mois d'avril sur le message du Conseil fédéral. L'objet sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil des Etats pour la session d'été.

#### Contact

SER, Patrick Vock  
 Chef de l'unité Stratégie et planification  
 + 41 31 322 96 63  
 patrick.rock@sbf.admin.ch

Source: message FRI 2013-2016  
[www.sbf.admin.ch/bfi13-16-f.htm](http://www.sbf.admin.ch/bfi13-16-f.htm)

Fonds d'encouragement disponibles pour la période 2008-2011 (barres grises) et fonds demandés pour la période 2013-2016 (barres rouges), en millions de CHF

